

Céréales à pailles

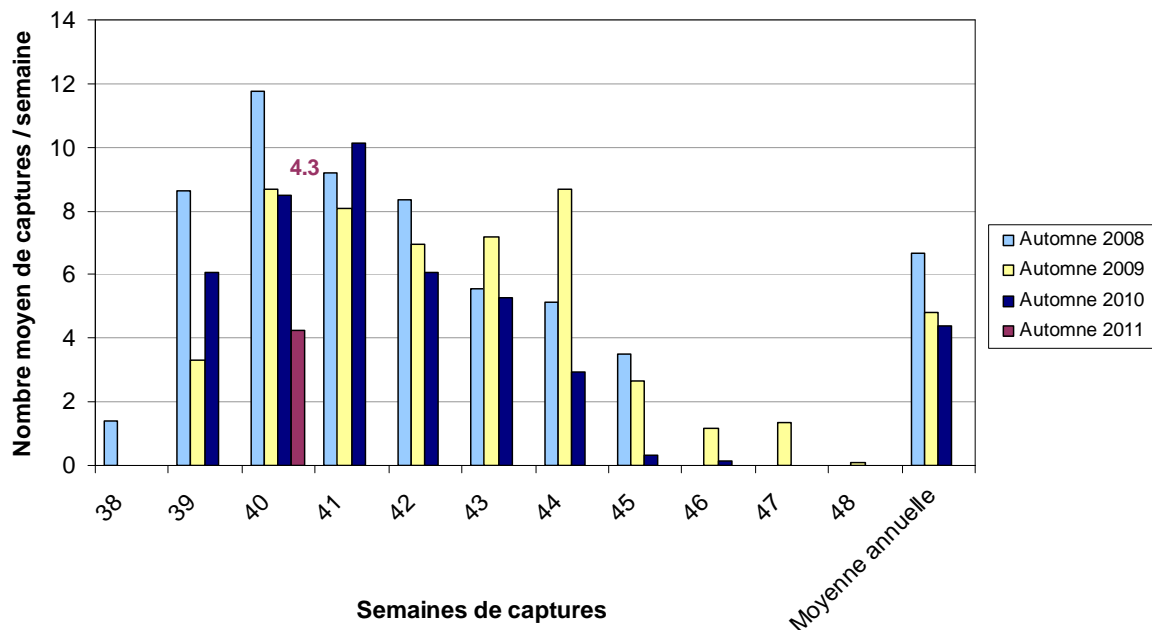
Ce document a pour vocation de compléter les résultats de piégeages de cicadelles qui ne nous étaient pas parvenus lors de la 1^{ère} édition.

CICADELLES

Contexte d'observations

| Captures de cicadelles sur la semaine/piège | % de parcelles |
|---|----------------|
| 0 | 22 % |
| ≥ 1 et < 15 | 71 % |
| ≥ 15 et < 30 | 7 % |
| ≥ 30 et < 100 | 0 % |
| ≥ 100 | 0 % |

Moyenne des captures hebdomadaires de *Psamotettix alienus*



Seuil de nuisibilité

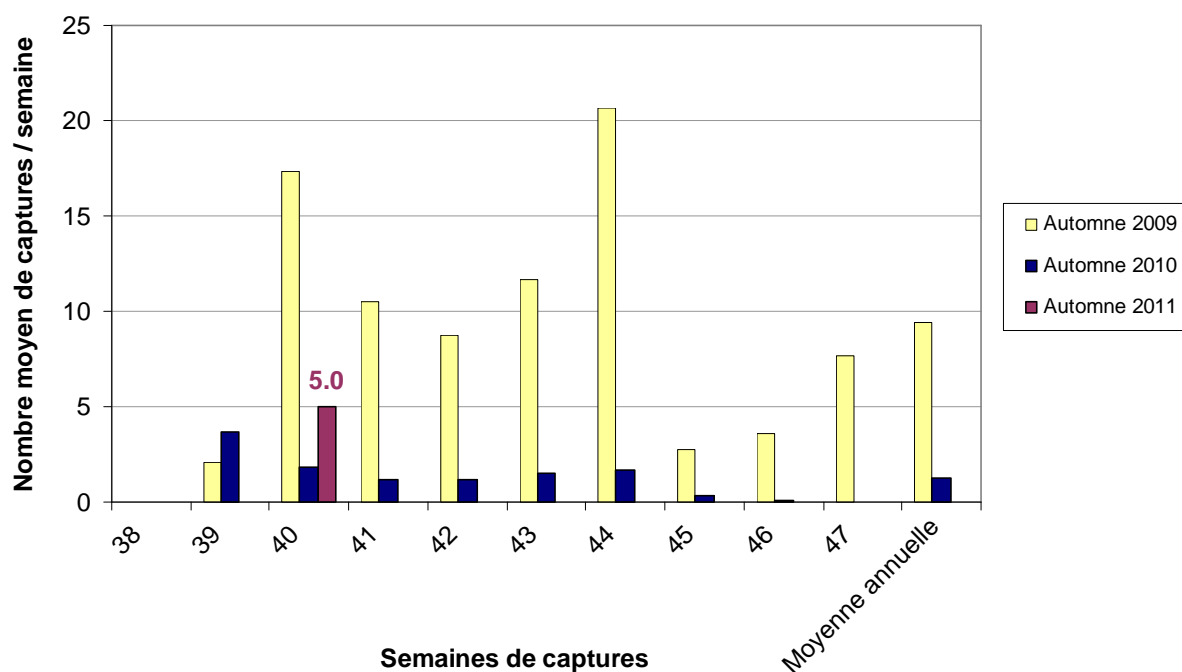
30 captures hebdomadaires sur pièges jaunes englués (seuil SRPV).

PUCERONS

Contexte d'observations

| Captures de pucerons sur la semaine/piège | % de parcelles |
|---|----------------|
| 0 | 35 % |
| ≥ 1 et < 20 | 62 % |
| ≥ 20 et < 40 | 3 % |
| ≥ 40 | 0 % |

Moyenne des captures hebdomadaires de pucerons sur plaques engluées



Seuil de nuisibilité

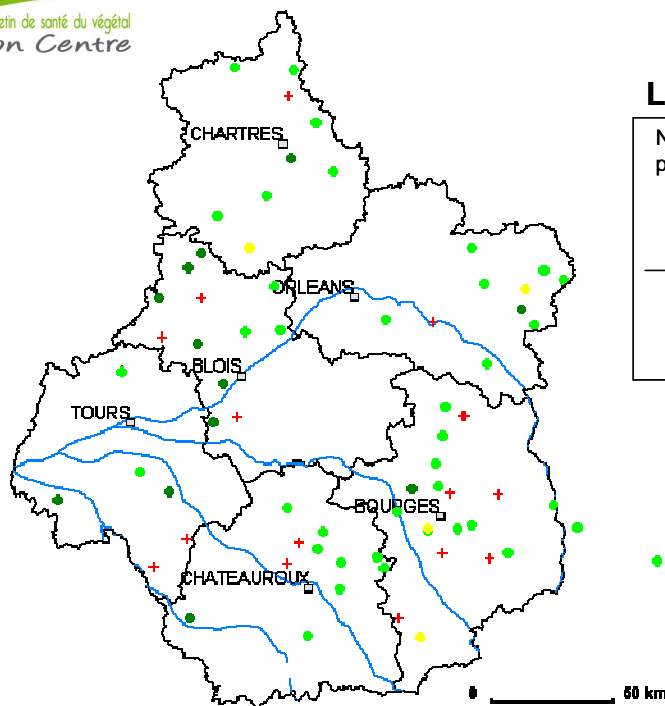
10% de plantes habitées ou proche de 10% si la présence de pucerons est constatée pendant 10 jours consécutifs.

Annexes



Nombre de cicadelles piégées Semaine 40 (du 30/09 au 11/10)

Le 11/10/2011



Légende

Nombre de cicadelles
piégées sur une semaine

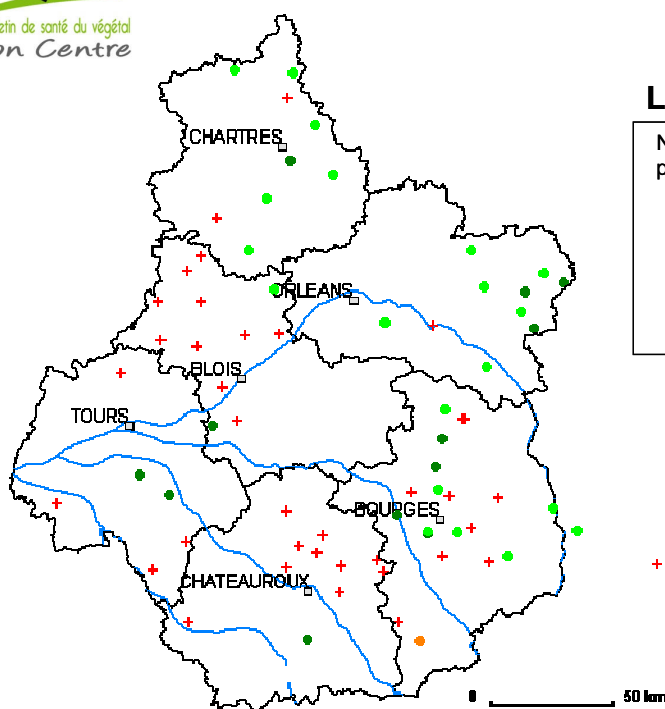
- 0
- 1 - 14
- 15 - 29 Seuil de nuisibilité
- 30 - 99
- ≥ 100
- + Pas d'observation

Auteur: A. Tréguier
ARVALIS – Institut du végétal



Nombre de pucerons piégés Semaine 40 (du 30/09 au 11/10)

Le 11/10/2011



Légende

Nombre de pucerons
piégés sur une semaine

- 0
- 1 - 19
- 20 - 39
- ≥ 40
- + Pas d'observation

Auteur: A. Tréguier
ARVALIS – Institut du végétal

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre
13 avenue des Droits de l'Homme – 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle.
La Chambre régionale d'agriculture du Centre dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture avec l'appui financier de l'ONEMA, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.